

REPUBLIQUE DU BENIN

.....
MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (MCVDD)

.....
AGENCE DE CADRE DE VIE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
(ACVDT)

.....
AGENCE d'EXECUTION DES TRAVAUX URBAINS (AGETUR)

.....
**PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT
PLUVIAL DE COTONOU (PAPC)**

CONVENTION N° CBJ 1525 01 D

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
AAOI N°: **01/2020/AFD/ACVDT/PAPC/AGETUR**

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour le financement partiel du Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC), et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du Marché de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voies connexes dans le bassin versant « **XX** », dans la ville de Cotonou,
2. L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR), Maître d'Ouvrage Délégué, sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voies connexes dans le bassin versant « **XX** ». Ces travaux sont regroupés en un (01) lot unique ayant les caractéristiques suivantes :
Lot AFD01 : Travaux de i) construction de 8935 mètres linéaires de berge en gabions, ii) construction de 115 mètres linéaires de collecteur cadre, iii) aménagement de 5124 ml de voiries de service situés dans les quartiers de Agla et Mênontin dans le 9^{ème} et 13^{ème} arrondissement de la ville de Cotonou.
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans les « **Directives relatives à la passation des marchés financés par l'AFD dans les Etats étrangers en date d'octobre 2019 de l'Agence Française de Développement** », et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
4. Les exigences en matière de qualification sont :
 - Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marché au cours des trois (03) dernières années (2017, 2018, 2019) ;

- Justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen des bilans certifiés au cours **des trois (03) dernières années (2017, 2018, 2019) au moins égal à trente-huit milliards (38 000 000 000) de francs CFA** ;
- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides ou lignes de crédit nets d'autres engagements, dans une banque ou institution financière acceptée du Maître d'Ouvrage Délégué, **d'un montant au moins égal à sept milliards (7 000 000 000) de francs CFA** ;
- Avoir exécuté en tant qu'entreprise principale, membre d'un groupement, d'ensemblier, ou sous-traitant, au cours des dix (10) dernières années, comptées à partir de la date limite de dépôt des offres, **au moins un marché d'aménagement hydraulique lié à des infrastructures ferroviaires, routières, urbaines, de drainage pluvial, d'aménagement de cours d'eau ou de construction de bassins de rétention, d'une valeur minimale de vingt milliards (20 000 000 000) de francs CFA.**

Aucune marge de préférence n'est prévue pour les entreprises ou groupements d'entreprises nationales. Se référer au DAO pour la liste complète des critères de qualification.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR) et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, tous les jours ouvrables, de 08h30 à 12h00 et de 15h30 à 18h00 (Heures GMT+1), à compter du 31/12/2020.
6. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être obtenu par les Soumissionnaires sur demande formulée à l'adresse mentionnée ci-dessus à compter du 31/12/2020.
7. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 08/03/2021 à **10 heures (heures = GMT+1)**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous, immédiatement après l'heure limite de dépôt des offres.
8. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'offres, pour un montant de **six cents millions (600 000 000) de Francs CFA**.
9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR)
Secrétariat de la Direction Technique
 5089, Avenue Jean-Paul II - Route de l'Aéroport - COTONOU – REP. DU BENIN
 01 BP 2780 - Tel. (229) 21 30 51 10 / 21 30 51 71 – Fax : (229) 21 30 51 30
 Email : dgagetur@agetur.bj et mbocove@agetur.bj

BON A LANGER!

Cotonou, le 31/12/2020